



Certificat

CERTIFICAT HVE - N° HVE-1996

AFNOR Certification certifie que l'exploitation

SC DES VIGNOBLES PLAISANCE

Château Plaisance - 3 Coubet

FR-33710 VILLENEUVE

N° SIRET : 452 577 422 000 28

a été reconnue comme étant une

**EXPLOITATION DE HAUTE VALEUR
ENVIRONNEMENTALE**

Au titre des articles D.617-4 et D.617-7 à D.617-11 du code rural et de la pêche maritime,

pour la totalité de la production de l'exploitation soit l'activité de :

VITICULTURE

Cette certification est délivrée à l'exploitation, dans le cadre de sa participation à la **certification collective HVE pilotée par La Première Association pour le SME du Vin de Bordeaux** et sous réserve du respect des exigences des seuils des indicateurs de performance environnementale.

Début de validité : 31/07/2020

Fin de validité : 30/07/2023

Julien NIZRI

Directeur Général d'AFNOR Certification

La certification peut être suspendue ou retirée dans les conditions visées à l'article 10 du décret n° 2011-694 du 20 juin 2011 relatif à la certification environnementale des exploitations agricoles.

Le certificat, propriété de l'organisme certificateur, doit lui être restitué sur simple demande.
Seul l'original de ce certificat est valable.

Par décision du ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire en date du 16 février 2012,

AFNOR Certification, est agréé au titre des dispositions des articles D. 617-19 et R. 617-28 du code rural et de la pêche maritime depuis le 22 février 2012 pour des périodes renouvelables de quatre ans.

CERTI F 1428.5b 02/2020